








# Procedure file

| Informations de base  |                |
|---|----------------|
| NLE - Procédures non législatives   | 2017/0042(NLE) |
| Procédure terminée  |                |
| <p>Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole</p> <p>Voir aussi <a href="#">2002/0239(AVC)</a></p> <p>Sujet<br/>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales<br/>6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes</p> <p>Zone géographique<br/>Chili</p> |                |

| Acteurs principaux            |   |  |                                     |
|-------------------------------|---|--|-------------------------------------|
| Parlement européen            | Commission au fond  | Rapporteur(e)  | Date de nomination                  |
|                               | <p> Commerce international</p> | <p> <a href="#">RODRÍGUEZ-PIÑERO</a></p> <p><a href="#">Inma</a></p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> <a href="#">MATO Gabriel</a></p> <p> <a href="#">MCCLARKIN Emma</a></p> <p> <a href="#">CHARANZOVÁ Dita</a></p> <p> <a href="#">HAUTALA Heidi</a></p> <p> <a href="#">BORRELLI David</a></p> | 20/03/2017                          |
| Conseil de l'Union européenne | Formation du Conseil  | Réunion  | Date                                |
|                               | <p><a href="#">Agriculture et pêche</a></p> <p><a href="#">Affaires étrangères</a></p>                          | <p><a href="#">3571</a></p> <p><a href="#">3534</a></p>  | <p>06/11/2017</p> <p>11/05/2017</p> |

| Evénements clés |  |                               |        |
|-----------------|--|-------------------------------|--------|
| 23/02/2017      | Document préparatoire                              | <a href="#">COM(2017)0095</a> | Résumé |
| 05/04/2017      | Publication de la proposition législative          | <a href="#">06750/2017</a>    | Résumé |
| 06/07/2017      | Annonce en plénière de la saisine de la commission |                               |        |

|            |  |   |        |
|------------|--|---|--------|
| 30/08/2017 | Vote en commission   |   |        |
| 01/09/2017 | Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique         | <a href="#">A8-0277/2017</a>  | Résumé |
| 13/09/2017 | Débat en plénière  |  |        |
| 14/09/2017 | Résultat du vote au parlement  |  |        |
| 14/09/2017 | Décision du Parlement  | <a href="#">T8-0353/2017</a>  | Résumé |
| 06/11/2017 | Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement |   |        |
| 06/11/2017 | Fin de la procédure au Parlement                                       |   |        |
| 14/11/2017 | Publication de l'acte final au Journal officiel                        |   |        |

### Informations techniques

|  |  |
|--|--|
| Référence de procédure                 | 2017/0042(NLE)   |
| Type de procédure                      | NLE - Procédures non législatives  |
| Sous-type de procédure                 | Approbation du Parlement   |
|  | Voir aussi <a href="#">2002/0239(AVC)</a>  |
| Base juridique                         | Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 217 |
| Autre base juridique                   | Règlement du Parlement EP 159  |
| Etape de la procédure                  | Procédure terminée   |
| Dossier de la commission parlementaire | INTA/8/09343   |

### Portail de documentation

|  |                               |            |     |        |
|--|-------------------------------|------------|-----|--------|
| Document annexé à la procédure                               | <a href="#">COM(2017)0089</a> | 23/02/2017 | EC  |        |
| Document préparatoire  | <a href="#">COM(2017)0095</a> | 23/02/2017 | EC  | Résumé |
| Document de base législatif                                  | <a href="#">06750/2017</a>    | 05/04/2017 | CSL | Résumé |
| Document annexé à la procédure                               | <a href="#">06905/2017</a>    | 05/04/2017 | CSL |        |
| Projet de rapport de la commission                           | <a href="#">PE604.624</a>     | 05/07/2017 | EP  |        |
| Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique | <a href="#">A8-0277/2017</a>  | 01/09/2017 | EP  | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique       | <a href="#">T8-0353/2017</a>  | 14/09/2017 | EP  | Résumé |

### Acte final

[Décision 2017/2060](#)  
[JO L 295 14.11.2017, p. 0001](#) Résumé

## Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

OBJECTIF : conclure un 3<sup>ème</sup> protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États

membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, a été signé le 18 novembre 2002 à Bruxelles et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2005.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers concernés en raison de l'adhésion de la Croatie à l'UE. Les négociations avec le Chili ont été menées à bonne fin et le protocole à l'accord a été signé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La présente proposition constitue l'instrument juridique pour la conclusion du 3<sup>ème</sup> protocole additionnel à l'accord, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Il convient maintenant de conclure le protocole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente proposition, le Conseil est appelé à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le 3<sup>ème</sup> protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

Par le protocole, la Croatie est intégrée dans l'accord en tant que partie contractante. Les textes de l'accord et de l'acte final en langue croate font foi dans les mêmes conditions que les autres versions linguistiques de l'accord.

Le protocole s'appliquera rétroactivement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

## Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

---

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : conformément à l'acte d'adhésion de la Croatie, l'adhésion de cette dernière, entre autres, à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, doit être approuvée au moyen d'un protocole audit accord via une procédure simplifiée.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec plusieurs pays tiers en raison de l'adhésion de la Croatie à l'Union. Les négociations avec le Chili ont été menées à bonne fin et le protocole a été signé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Il convient maintenant de conclure le protocole.

CONTENU : avec la présente proposition, le Conseil est appelé à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le 3<sup>ème</sup> protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

## Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

---

La commission du commerce international a adopté le rapport d'Inmaculada RODRÍGUEZ-PIÑERO FERNÁNDEZ (S&D, ES) sur la proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et à l'application provisoire du troisième protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement approuve la conclusion du protocole.

Comme le souligne l'exposé des motifs accompagnant le rapport, ce protocole ajoute une quantité maximale de 1.000 tonnes de viande de porc aux 8.400 tonnes existantes (selon le calcul normal des compensations), met à jour le calendrier des services pour y intégrer le calendrier de la Croatie et adapte les marchés publics pour y intégrer les entités croates.

La rapporteure demande toutefois:

- d'améliorer l'échange d'informations avec la commission du commerce international tout au long du cycle de vie des accords internationaux;
- de faire rédiger, par les services concernés de la Commission, des résumés contenant des informations expliquant au grand public et aux parties prenantes les effets des accords internationaux tels que celui-ci ;
- de limiter le recours à l'application provisoire avant approbation du Parlement, prévue par l'article 218, paragraphe 5 du TFUE.

## Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

---

Le Parlement européen a adopté par 556 voix pour, 73 contre et 4 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et à l'application provisoire du troisième protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

Suivant la recommandation de sa commission du commerce international, le Parlement a approuvé la conclusion du protocole.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers en raison de l'adhésion de la Croatie à l'UE. Les négociations avec le Chili ont été menées à bonne fin, avec le paraphe du protocole à l'accord le 9 juillet 2015 à Bruxelles et sa signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le 29 juin 2017.

## Accord d'association CE/Chili: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

---

**OBJECTIF:** conclure le troisième protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

**ACTE NON LÉGISLATIF:** Décision (UE) 2017/2060 du Conseil du 6 novembre 2017 relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du troisième protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

**CONTENU:** conformément à l'acte d'adhésion de la Croatie, l'adhésion de cette dernière, entre autres, à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part doit être approuvée au moyen d'un protocole audit accord. Une procédure simplifiée doit s'appliquer à une telle adhésion par laquelle un protocole doit être conclu par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres et par le pays tiers concerné.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers concernés en raison de l'adhésion de la Croatie à l'Union. Les négociations avec le Chili ont été menées à bonne fin et le protocole a été signé au nom de l'Union européenne et de ses États membres le 29 juin 2017 à Bruxelles.

Par cette décision, le troisième protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie est approuvé au nom de l'Union et de ses États membres.

Le Protocole incorpore la Croatie comme partie contractante à l'accord.

**ENTRÉE EN VIGUEUR:** 06.11.2017.